

Consultation prébudgétaire 2002
Comité permanent des finances de la Chambre des communes

Soumis par
L'Association canadienne pour la promotion
des services de garde à l'enfance

323, rue Chapel
Ottawa (ON) K1N 7Z2
Téléphone (613) 594-3196
Télécopieur (613) 594-9375
Courriel : ccaac@istar.ca

Introduction

L'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance est un organisme sans but lucratif, voué à la promotion de services de garde à l'enfance de qualité et accessibles à tous et à toutes.

Ce à quoi travaille l'ACPSGE :

- le droit de tous les enfants à des services de garde subventionnés par l'État;
- un système intégré de services de garde à l'enfance accessibles, abordables, de bonne qualité et sans but lucratif;
- une gamme de services de garde destinés aux enfants âgés de 12 ans et moins, notamment des services de garde à temps plein et à temps partiel; des services de garde en garderie, en milieu familial, en milieu scolaire et au domicile du parent; des prématernelles et de la garde en milieu rural; des services de garde pour les enfants qui ont des besoins spéciaux; et des services de garde sensibles aux différences culturelles;
- des services de garde qui viennent compléter d'autres programmes et services destinés aux familles, notamment les familles où un parent demeure à la maison;
- à renforcer les droits des parents et à bonifier leurs avantages sociaux.

L'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance se réjouit de l'occasion qui lui est fournie de participer aux discussions prébudgétaires du Comité permanent des finances de la Chambre des communes.

Les engagements du Canada

- En 1991, le Canada a signé la Convention onusienne sur les droits des enfants. Cela signifie que le gouvernement du Canada s'est engagé à « soutenir les parents de jeunes enfants dans leurs responsabilités parentales et à favoriser le développement d'institutions, d'établissements et

de programmes de soins destinés aux enfants » et à prendre « les moyens appropriés pour que les enfants dont les parents travaillent puissent bénéficier des services de garde à l'enfance auxquels ils sont admissibles ».

- En 2002, soit onze ans plus tard, le Canada ne s'est pas encore acquitté de ses obligations en vertu de la Convention des Nations Unies sur les droits des enfants et n'a posé que de modestes gestes pour améliorer la qualité de vie des enfants au Canada.

La réalité canadienne :

- Le Canada demeure un des rares pays hautement industrialisés au monde à ne pas avoir de politique nationale en matière de services de garde à l'enfance ni de système public viable.
- L'accès à des services de garde de bonne qualité et réglementés dépend de l'endroit où vous habitez, du mode de garde recherché et de votre situation socio-économique. Étant donné la pénurie de services de garde de qualité dans de nombreuses collectivités et leur coût élevé, seulement un enfant sur dix au Canada a accès à un service de garde régi.
- La pauvreté demeure un problème majeur dans ce pays. Un enfant sur cinq vit sous le seuil de la pauvreté au Canada. L'accès à des services de garde de qualité et à prix abordable, une composante fondamentale de toute stratégie de lutte contre la pauvreté, demeure impossible pour les enfants dont les familles sont pauvres.
- Beaucoup des enfants qui bénéficieraient le plus d'être exposés aux expériences stimulantes offertes dans un service de garde de qualité et inclusif sont parmi ceux qui sont les moins susceptibles d'y avoir accès.

Que savons-nous?

- Quoique l'initiative sur le Développement de la petite enfance (DPE) ait été une première étape importante et que dans certaines régions du pays, elle ait effectivement servi à soutenir et à améliorer les services de garde régis, dans l'ensemble, elle n'a pas atteint les buts escomptés. Faute de ressources financières suffisantes et récurrentes provenant du gouvernement fédéral et en l'absence d'une entente exigeant des provinces et des territoires qu'ils affectent des fonds provenant de l'IDPE au développement de services dans les quatre secteurs prioritaires, la plupart des provinces et des territoires, n'ont pas investi de leurs propres fonds et ne se sont pas servis de l'argent fédéral pour faire des services de garde subventionnés la pierre angulaire d'une gamme intégrée de services et de soutien.
- Des recherches intensives ont permis de confirmer que
 - la qualité des soins consentis aux enfants durant leur petite enfance a des effets qui durent toute leur vie;
 - le fait d'avoir un revenu adéquat et d'être assuré d'un bon départ dans la vie a des conséquences à long terme et favorise la santé, la croissance et le développement des enfants.

- Des services de garde à l'enfance efficaces qui réussissent à satisfaire aux besoins des familles, des collectivités et de la société, sont des services qui :
 - soutiennent les familles dans leur rôle d'éducation des enfants;
 - favorisent le développement harmonieux des jeunes enfants et les préparent à apprendre;
 - permettent aux adultes d'être actifs sur le marché du travail, d'étudier et de participer à des programmes de formation;
 - contribuent à ce que les femmes occupent une place plus équitable dans la société;
 - contribuent à réduire la pauvreté des familles et à améliorer la situation économique du Canada lorsqu'ils sont combinés à des emplois décents.

Recommandations adressées au Comité permanent des finances de la Chambre des communes

L'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance insiste fortement auprès du Comité permanent des finances de la Chambre des communes pour qu'il fasse écho aux quelques 90 % de Canadiennes et de Canadiens qui croient que les services de garde de bonne qualité sont un facteur important pour assurer le mieux-être social et économique du pays et aux 81 % de Canadiennes et de Canadiens qui croit que les gouvernements devraient élaborer un plan pour la mise en œuvre d'un système de garde à l'enfance. Le plan recommandé comprend, notamment, les éléments suivants :

- Préparer un budget fédéral comportant le réinvestissement d'une partie des impôts dans la mise en œuvre d'un système universel de services de garde à l'enfance, financé par l'État fédéral, lequel permettrait à long terme à tous les enfants d'avoir accès, dans leurs collectivités respectives, à une gamme diversifiée de services de garde à l'enfance réglementés, de bonne qualité et viables financièrement.
- Faire en sorte de réserver aux services de garde à l'enfance au moins deux milliards de dollars par année au cours des cinq prochaines années, avec l'engagement de maintenir ce niveau cumulatif de financement après cinq ans.
- Élaborer, de concert avec les provinces et les territoires, une politique cadre permettant de créer un système pancanadien de services de garde à l'enfance; les gouvernements provinciaux et territoriaux travaillant avec les municipalités et les organismes communautaires à la création et la mise en œuvre de systèmes de services de garde adaptés aux réalités régionales.
- Adopter les principes directeurs d'un système public de services de garde à l'enfance auxquels devraient se plier tous les services de garde du pays : des services intégrés, inclusifs, de qualité, sans but lucratif et responsables à l'égard de l'utilisation des fonds publics.
- S'assurer que ces fonds soient affectés uniquement aux services de garde et accessibles aux seules provinces et aux seuls territoires qui s'engagent à

respecter la politique cadre, le calendrier de réalisations et les principes directeurs (présentés précédemment).

- Allouer des fonds additionnels pour permettre d'étendre les critères d'admissibilité aux congés de maternité et aux congés parentaux.

Sources :

Convention des Nations Unies sur les droits des enfants (1991)

Angus Reid (1999)

Les avantages et les coûts liés à de bons services de garde à l'enfance : Justification économique en faveur de l'investissement public dans nos jeunes enfants, Cleveland et Krashinsky (1998).

Insuffisant et de loin, Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance, novembre 2001